

## Information financière du 08/11/2013

### Résiliation d'un contrat de liquidité et mise en œuvre d'un nouveau contrat

ORCHESTRA PREMAMAN annonce avoir résilié le contrat de liquidité confié jusqu'alors à ARKEON Finance, avec effet au 8 novembre 2013. A la date de résiliation du contrat de liquidité confié à ARKEON Finance, les moyens suivants figuraient au crédit sur le compte de liquidité :

- 5 244 titres
- 300,74 € en espèces.

ORCHESTRA PREMAMAN annonce, par ailleurs, confier à LOUIS CAPITAL MARKETS, à compter du 8 novembre 2013, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association française des marchés financiers (AMAFI) et approuvée par l'Autorité des Marchés financiers le 21 mars 2011, portant sur les titres ORCHESTRA PREMAMAN admis aux négociations sur NYSE Euronext Paris.

Les moyens affectés à la mise en œuvre du contrat de liquidité confié à LOUIS CAPITAL MARKETS sont les suivants :

- 5 244 titres
- 25 300,74 € en espèces

*Prochain communiqué : Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2013-2014 le 15 janvier 2014, après clôture de la bourse.*

**Contacts :**

**Actifin**

---

**Stéphane Ruiz**

**01 56 88 11 15**

[sruiz@actifin.fr](mailto:sruiz@actifin.fr)